

### Sommaire

- Diagnostic : l'économie suisse plie mais ne rompt pas** 2  
La croissance se limitera à 1,2% en 2013. Car les forces de la Suisse sont aussi ses faiblesses. Refuge favori des investisseurs, sa devise s'est appréciée, en dépit d'un ancrage réussi à l'euro.
- Jan-Egbert Sturm : «une force, sa capacité d'adaptation»** 8  
La Suisse a résisté à la crise grâce à un grand nombre de petites entreprises très innovantes et à un marché du travail flexible.
- François Maudet : de nouveaux défis à relever pour la place financière** 10  
Acteur de poids sur la scène internationale, la place financière est dominée par les banques, confrontées à de nouvelles réglementations, une baisse des marges et des risques accrus sur les créances hypothécaires.
- Philippe Brunel: «même en baisse, les actifs du secteur bancaire pèsent encore très lourd»** 13  
Les actifs du secteur bancaire représentent 5 fois la richesse nationale contre 6,6 fois en 2007. Mais une tendance lourde se dégage : leur recentrage sur le marché domestique.
- Jean-Philippe Keil : une fiscalité complexe soumise à l'étroite surveillance de la population** 15  
Les impôts fédéraux ne peuvent être modifiés que par referendum.
- Fabrice Lelouvier : «un marché test pour les exportateurs»** 18  
Le consommateur suisse est exigeant, à la mesure de son pouvoir d'achat. Les marges bénéficiaires sont souvent conséquentes mais le ticket d'entrée est élevé.
- Olivier Bel : «une confidentialité toujours forte»** 18  
Le ratio de sinistre sur les risques domestiques est satisfaisant. Mais compte tenu d'une tradition de confidentialité, il a fallu bâtir une véritable banque de données d'information sur les sociétés.
- Pascal Vallet : «la qualité suisse n'est pas un vain mot»** 19  
La qualité fait partie de la culture suisse et doit être intégrée dans toute stratégie commerciale. La confiance se construit pas à pas et exige une grande rigueur.
- Jean-François Rondet : les spécificités suisses du recouvrement de créances** 21  
Un nouveau code de procédure civile, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, a entraîné l'abrogation des 26 lois cantonales de procédure.



Les investisseurs en ont fait l'un de leurs refuges favoris en cette période de crises à répétition, de la finance mondiale à la dette souveraine de la zone euro. Une stabilité politique proverbiale, une saine gestion des finances publiques, un régime fiscal complexe mais attractif, de nombreuses petites entreprises très innovantes et un marché du travail flexible. Sans oublier, bien sûr, une place financière de renom qui en fait un acteur de poids sur la scène internationale dans les activités de gestion de fortune... Autant de forces qui se transforment parfois en faiblesses.

Economie très ouverte, la confédération a été confrontée à une appréciation massive du franc suisse que seul un arrimage audacieux à l'euro a permis de limiter. Les exportateurs ont pu ainsi limiter les dégâts, tout en réduisant leurs coûts et leurs marges. Mais l'immobilier est entré dans une zone dangereuse et, s'ils ne sont pas une fatalité, les risques de bulle ne peuvent être exclus. Alors même que certains experts estiment le franc suisse encore surévalué.

Pour les banques, rouage essentiel de l'économie suisse, les temps sont moins simples que par le passé. La disparition annoncée du secret bancaire, de nouvelles régulations internationales, une baisse des marges et les risques accrus des créances hypothécaires constituent autant de défis. Très concentré entre UBS et Crédit Suisse, le secteur représente encore 5 fois la richesse nationale. Il pesait 6,6 fois le PNB en 2007.

Et en dépit d'une forte présence à l'étranger, un recentrage sur le marché domestique s'est opéré : les actifs réalisés au sein de la confédération ont progressé de 20% depuis 2007.

Il n'empêche que ce petit marché très concurrentiel où le consommateur est exigeant, à la mesure d'un fort pouvoir d'achat, demeure un test pour les candidats à l'exportation. S'ils parviennent à jouer la qualité et la rigueur pour conquérir la confiance de leurs interlocuteurs, compte tenu d'une tradition de forte confidentialité, leurs marges peuvent être conséquentes. Et le pays devrait renouer progressivement avec la croissance après avoir connu une maigre hausse de quelque 0,7% du PIB en 2012. Grâce à une consommation des ménages soutenue.

## Christine Altuzarra

Direction de la recherche économique, Coface

# L'économie suisse plie mais ne rompt pas

**Les forces de l'économie suisse sont aussi ses faiblesses. Sa stabilité politique, la gestion remarquable de ses finances publiques, son régime fiscal attractif en font un des refuges favoris des investisseurs à la recherche de sécurité. Ce qui renforce la devise suisse au détriment des entreprises exportatrices et internationales et pousse le secteur immobilier dans une zone à risques. Le secteur financier s'inquiète de la disparition du secret bancaire, que certains observateurs prédisent. La confiance des ménages est ébranlée mais demeure robuste. La crise de la zone euro n'est pas résolue, l'Allemagne traverse un creux conjoncturel et l'activité dans les pays émergents, relais de croissance, ne se réamorçera que légèrement l'an prochain. Revue des grandes tendances de l'économie suisse, à la veille d'une année charnière.**

Entre début juillet et août 2011, le franc suisse a subi une appréciation massive passant de 1,23 pour un euro à 1,05<sup>(1)</sup>. Le 6 septembre, le président de la Banque nationale Suisse (BNS), Philipp Hildebrand, qui devait démissionner trois mois plus tard, prenait des décisions audacieuses et annonçait que la «BNS ne tolérera plus de cours inférieurs à 1,20 franc suisse pour un euro». En fixant ce cours plancher et en ajoutant que la banque était «prête à acheter des devises en quantité illimitée», il faisait certes une entorse au régime de change flottant en place depuis plusieurs décennies dans de nombreux pays occidentaux. Mais surtout, il lançait aux marchés un message fort selon lequel la BNS était prête à utiliser tous les moyens, y compris cet arrimage à l'euro, pour lutter contre la volatilité de la devise suisse, les pressions déflationnistes qui se mettaient alors en place et le risque de voir l'économie s'affaiblir. Il donnait ainsi aux entreprises exportatrices de biens et services un horizon prévisible pour établir leur stratégie et maintenir leur compétitivité-prix sur les marchés étrangers, celui de la zone euro en particulier.

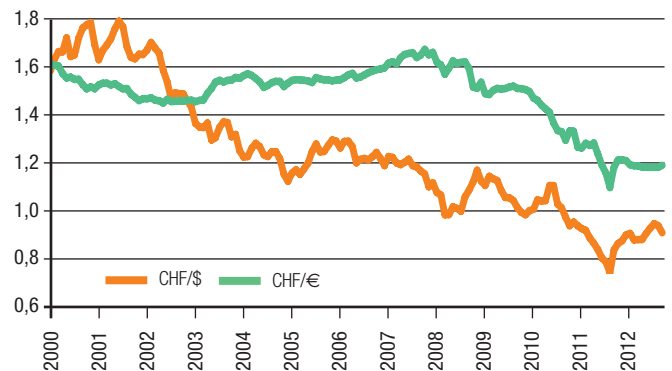
Economie très ouverte, la Suisse subissait alors les effets pervers de sa bonne réputation, attirant comme un aimant les capitaux en quête de placements sûrs, ou d'opérations de carry trade<sup>(2)</sup>. Durant l'été 2011, ce phénomène s'est trouvé amplifié par l'intensification de la crise de la zone euro (notamment la dégradation de la note souveraine du Portugal dans la catégorie spéculative) et les blocages politiques aux Etats-Unis (perte du triple A). C'était donc il y a un an. Cette politique a-t-elle permis de soutenir les exportations ?

Est-elle aujourd'hui efficace pour faire face au ralentissement attendu en Allemagne ? L'abondance des liquidités est-elle susceptible de créer, à revers, des pressions inflationnistes et une bulle immobilière ? Les risques se sont-ils réduits dans le secteur financier ? La confiance des ménages et des entreprises suisses s'est-elle renforcée ?

### Un arrimage réussi à l'euro

Les pressions des entreprises exportatrices pour que le seuil de parité soit relevé jusqu'à 1,30 franc suisse pour un euro<sup>(3)</sup> n'ont pas infléchi la décision de la BNS. Depuis un an, le taux de change s'est effectivement stabilisé légèrement au-dessus de 1,20 franc suisse pour un euro.

#### Evolution du franc suisse



Source : Datastream

L'enjeu de la politique monétaire est de taille. D'abord parce que la parité élevée d'un franc suisse entraînait une chute des prix des produits importés, ce qui nourrissait les risques de déflation et donc de ralentissement durable de l'économie. Ensuite parce que les exportations helvètes représentent pas moins de 50% du PIB. Le risque de volatilité de la devise a certes été réduit, mais les entreprises exportatrices continuent de penser que le taux de change leur est toujours défavorable dans la compétition internationale. De plus, revers de la médaille de la lutte contre la déflation, le franc suisse a perdu de son effet dépréciatif sur les prix importés des intrants incorporés dans leurs produits finis.

(1) Le taux de change effectif réel était 40% supérieur à sa moyenne de long terme, selon la Banque des règlements internationaux.

(2) Technique financière qui consiste à s'endetter dans une devise à faible taux d'intérêt (le franc suisse dans ce cas précis) et à placer les fonds empruntés dans une devise à taux d'intérêt plus élevé, pour bénéficier du différentiel de taux. Le risque de l'investisseur est de voir la devise d'emprunt s'apprécier sur la période, la perte de change pouvant alors

se révéler, selon l'ampleur de l'appréciation, supérieure au gain espéré sur le différentiel de taux.

(3) Ce taux n'est pas éloigné de celui indiqué par Natixis comme étant proche de sa juste valeur entre 1,35 et 1,40 franc suisse pour un euro : Récession et déflation en Suisse : quelle approche adoptera la BNS ?, Special report, Natixis, 8 février 2012.

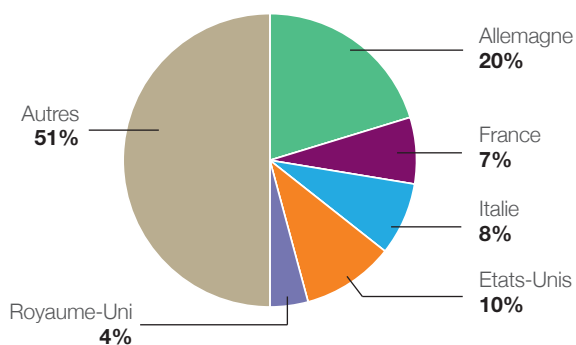
Ainsi la BNS observe-t-elle dans son enquête du troisième trimestre <sup>(4)</sup> que les marges des entreprises sont restées sous tension, en particulier dans les industries du textile, du bois, de la mécanique et du plastique. Elle ajoute que les entreprises considèrent qu'elles devront faire encore des concessions en matière de prix de vente en francs suisses dans les mois à venir. Néanmoins ce constat est tempéré par la poursuite de l'optimisation des coûts et de l'innovation.

**Bonne résistance des exportations de marchandises en 2012...**

Dans ce contexte, les entreprises manufacturières suisses sont parvenues à limiter la contraction de leurs exportations sur les neuf premiers mois de 2012. Les ventes extérieures de certains secteurs ont même crû de manière très significative sur cette période : c'est particulièrement vrai de la chimie et la pharmacie (36% du total des exportations de biens) <sup>(5)</sup> et de l'horlogerie (20%, associée aux instruments de précision et aux bijoux). En revanche, l'industrie mécanique (18% avec les équipements électroniques) a fortement chuté, entraînée par les sous-secteurs des machines textiles et de bureau et les petites machines-outils. L'Allemagne demeure largement le principal client des entreprises suisses, suivie par les Etats-Unis, l'Italie, la France et le Royaume-Uni.

**Exportations de marchandises en 2011 : principales destinations**

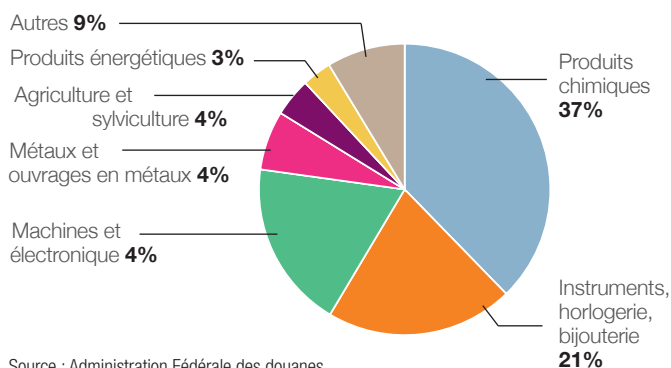
*(Hors pierres précieuses/art, millions de francs suisses)*



Source : Administration Fédérale des douanes

Parmi ces pays, seule l'Italie a moins importé de marchandises. Du côté des pays émergents, les entreprises suisses ont été particulièrement performantes à Hong-Kong et à Singapour grâce au secteur de l'horlogerie, mais beaucoup moins en Chine. En analysant les catégories de marchandises exportées vers ces pays en 2011, on observe que les produits chimiques, la mécanique et l'électronique, ainsi que les instruments de précision, horlogerie et bijouterie sont sans surprise les plus significatifs.

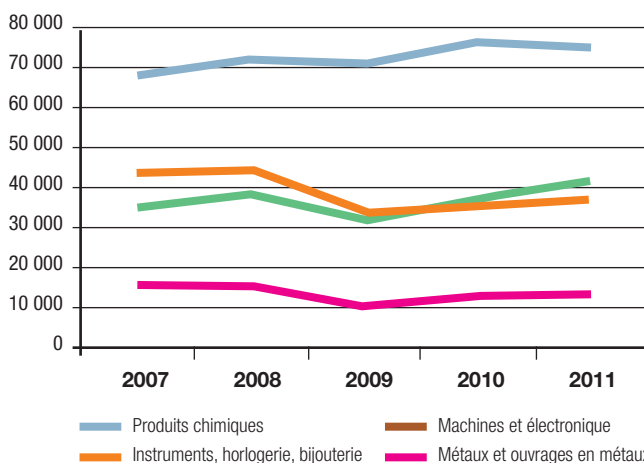
**Exportations de marchandises en 2011 : principaux secteurs**  
*(Hors pierres précieuses/art, millions de francs suisses)*



Source : Administration Fédérale des douanes

Hormis pour l'horlogerie, les exportations des deux autres secteurs (dont la progression demeure stable depuis 2010), largement dédiés à l'investissement et à la production manufacturière, s'étaient déjà contractées vers l'Italie, la France et le Royaume-Uni.

**Evolution des exportations des principaux secteurs en valeur**  
*(Millions de francs suisses)*



Source : Administration Fédérale des douanes

**... mais la contribution de la balance courante sera négative en 2013**

En incluant les exportations de services, dont le tourisme qui vit des jours sombres, les exportations devraient reculer de près de 1% en 2012. Elles devraient être stables en 2013, grâce à la résistance des économies allemande et nord-américaine qui compensent la mauvaise orientation de la demande en provenance des pays de la périphérie de la zone euro. La contribution de la balance courante à la croissance du PIB sera négative,

(4) Swiss National Bank Quarterly Bulletin/Business Cycle Trends, 3rd quarter 2012

(5) Economic Intelligence Unit, octobre 2012

la variation réelle des importations continuant de progresser, en ligne notamment avec l'envolée des prix de certaines matières premières agricoles et la parité toujours élevée du franc suisse. Dans ce contexte, l'excédent de la balance courante se réduira légèrement, mais à un niveau très confortable, autour de 10% du PIB.

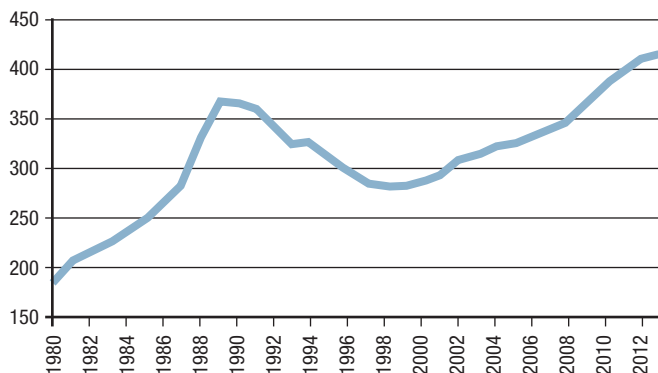
### L'investissement des entreprises contribuera à la croissance en 2013

Après l'attente des PME en matière d'investissement, ce dernier retrouvera un peu plus d'allant en 2013 et sera probablement le second contributeur à la croissance après la consommation des ménages. Il devrait rester bien orienté dans la chimie et la pharmacie, ainsi que dans la métallurgie tournée vers les produits de technologie médicale. En revanche, l'investissement devrait se contracter dans la mécanique -en particulier les machines textiles- et dans l'agroalimentaire, deux secteurs où les capacités d'utilisation étaient faibles et les stocks élevés à fin septembre. Il ralentira également dans l'horlogerie.

### L'immobilier est-il entré dans une zone dangereuse ?

Alors que l'investissement commercial et industriel marquera le pas, celui dans le résidentiel progressera sensiblement, au risque d'ailleurs de créer une trop forte progression des prix des logements. S'agit-il pour autant de la naissance d'une bulle immobilière ? Les prix se sont en effet emballés dans les grandes villes et les sites touristiques, à la faveur des placements de capitaux étrangers, de la faiblesse historique des taux hypothécaires et d'une immigration toujours soutenue. La mise en place prochaine d'un nouvel impôt sur les résidences secondaires a, en outre, favorisé ce boom de la construction. Cette tendance est reflétée par la croissance des prêts hypothécaires, qui est depuis plusieurs années très nettement supérieure à la croissance du PIB.

#### Indice des prix des logements (Indice 100=1970)

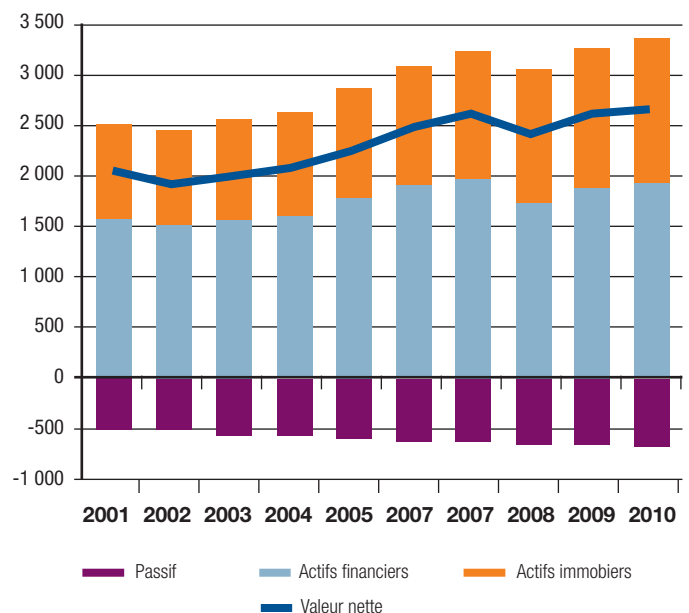


Source : Datastream

### *Il existe un risque, limité à court terme, mais réel, de bulle immobilière*

Il existe donc un risque réel de création de bulle immobilière qui pourrait éclater à moyen terme. En cas d'intensification, cela toucherait à la fois les ménages très endettés et les banques, plus particulièrement les banques cantonales, les Raiffeisen<sup>(6)</sup>, les établissements régionaux et les caisses d'épargne, dont 90% des crédits délivrés concernent des prêts hypothécaires. Ces prêts occupent une place très significative dans leurs bilans (70%, soit 540 milliards de francs suisses)<sup>(7)</sup>. Les deux grandes banques sont également exposées avec, à fin 2011, plus de 240 milliards de francs suisses de créances hypothécaires. Mais ce risque nous semble limité à court terme, parce que la hausse des prix est très localisée et que le patrimoine financier des ménages est très élevé et dépasse largement la dette brute.

#### Bilan des ménages (Milliards de francs suisses)



Source : BNS

De plus, la Banque centrale a mis en place, depuis juillet 2012, des mesures micro et macro-prudentielles supplémentaires pour réduire les risques liés au marché hypothécaire<sup>(8)</sup>.

(6) Réseau de banques coopératives.

(7) SNB Financial Stability Report 2012

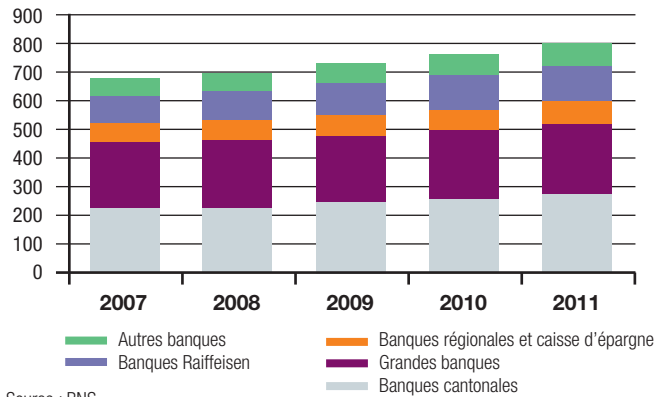
[http://www.snb.ch/en/mmr/reference/stabrep\\_2012/source/stabrep\\_2012.en.pdf](http://www.snb.ch/en/mmr/reference/stabrep_2012/source/stabrep_2012.en.pdf)

(8) Il s'agit notamment de réduire l'utilisation de l'épargne retraite comme collatéral et d'ajuster en permanence le poids des risques liés aux prêts les plus importants. SNB Financial Stability Report 2012.

**La concurrence s'aiguisé dans le secteur bancaire**

Les banques dédiées exclusivement au marché domestique sont donc porteuses d'un risque hypothécaire élevé.

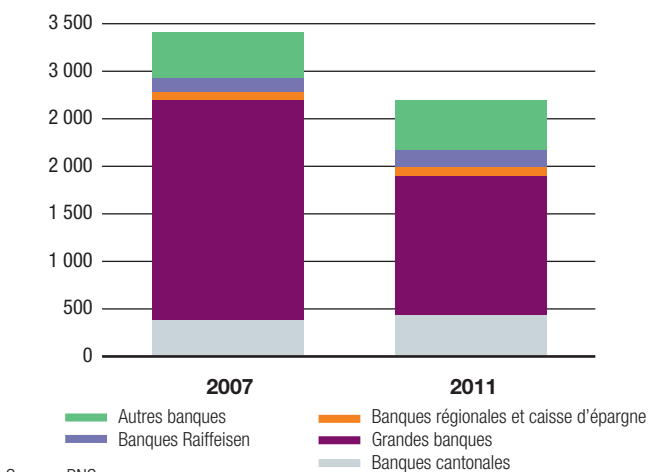
**Evolution des prêts hypothécaires par catégorie**  
(Milliards de francs suisses)



Source : BNS

Et les deux grandes banques internationales constituent également un risque pour la stabilité financière en raison de la taille importante de leur bilan, malgré l'allègement en cours. Elles représentent 52% du total des actifs bancaires suisses et plus de 250% du PIB en 2011.

**Evolution du total des actifs du secteur**  
(Milliards de francs suisses)



Source : BNS

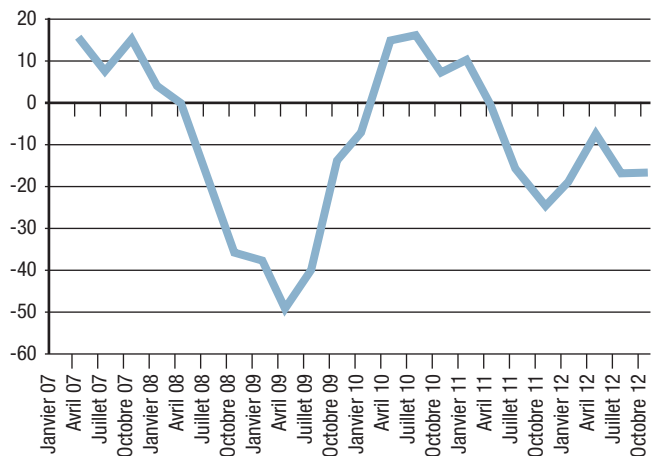
La totalité du secteur bancaire doit faire face divers défis : outre la mise en conformité avec les exigences d'augmentation des capitaux dans le cadre de Bâle III, les grandes banques subissent des contraintes spécifiques, notamment celle liée au rapatriement aux Etats-Unis et dans certains pays européens, des fonds déposés

en Suisse par des ressortissants de ces pays. Des chiffres sont avancés<sup>(9)</sup> : d'ici à 2016, entre 160 et 215 milliards de dollars seront rapatriés, principalement dans les pays de l'Union européenne, soit 7 à 8% des actifs à court terme offshore gérés par les banques suisses (2 300 milliards de francs suisses à juillet 2012 concernant les non-résidents). Les banques seront diversement touchées par cette mesure, selon le profil de leurs clients et leur implantation géographique. Mais ce mouvement devrait conduire à une intensification de la compétition entre les établissements bancaires, en ligne avec la contraction de leur base de clients. L'exposition des banques suisses à la dette extérieure des pays de la périphérie de la zone euro est en revanche faible (51 milliards de livres à juin 2012)<sup>(10)</sup>, mais leur exposition notamment aux entreprises suisses est identifiée par la Banque centrale comme susceptible de dégrader le profil de risque du crédit, en ligne avec la parité élevée du franc.

**La consommation des ménages demeurera soutenue**

Pour l'instant, les crédits hypothécaires aux ménages continuent de progresser, soutenus par des taux d'intérêt très faibles, l'abondance des liquidités et l'immigration. Le taux d'endettement des ménages est un des plus élevés en Europe (environ 700 milliards de francs suisses soit 112% du PIB), mais la richesse nette est également très significative (2 600 milliards de francs suisses, soit plus de 440% du PIB). Le taux de chômage s'affiche à un niveau satisfaisant (2,9%). Sa récente progression ne semble pas avoir entamé la confiance des ménages, qui reste néanmoins à un niveau faible à fin octobre 2012.

**Indice de confiance des ménages**



Source : Seco

(9) The Economist Intelligence Unit cite une étude publiée par Zeb Consulting le 13 septembre 2012.

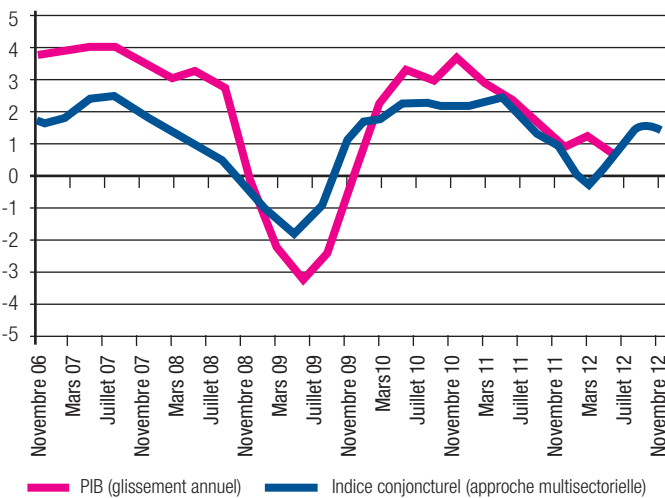
(10) Source : BRI Banque des règlements internationaux

En 2013, le marché de l'emploi sera morose dans les secteurs liés aux exportations, aux services financiers et au tourisme. De plus, dans un souci de réduction des coûts, les entreprises ne devraient augmenter les salaires qu'à la marge, entraînant une décélération du revenu disponible et de la consommation. Cette dernière sera toutefois le principal contributeur à la croissance en 2013, d'autant qu'avec le probable retour de l'inflation l'année prochaine, les anticipations des ménages devraient être favorables aux dépenses.

**Les enquêtes conjoncturelles sont stables mais toujours à un haut niveau...**

Ce contexte mitigé, avec une demande domestique soutenue et des incertitudes extérieures, a eu pour effet de donner un coup d'arrêt à la progression constante du baromètre conjoncturel KOF<sup>(11)</sup> qui s'est stabilisé en octobre mais qui demeure néanmoins élevé.

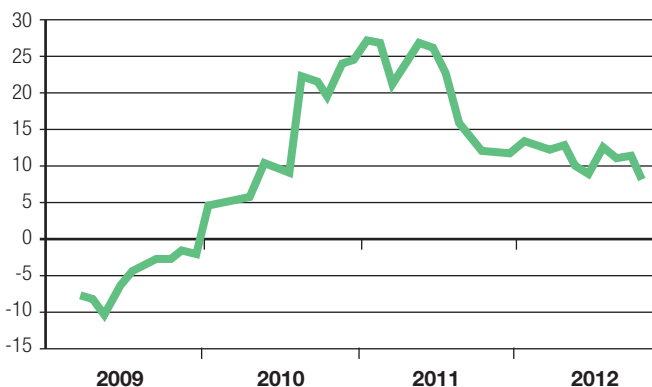
**Evolution du total des actifs du secteur**  
(Milliards de francs suisses)



Source : KOF

L'enquête elle-même montre une détérioration de l'indicateur de la situation des affaires rejoignant son niveau le plus bas depuis mi-2010.

**Indicateurs de la situation des affaires**  
(Solde des réponses)



Source : KOF

Ainsi les anticipations des entrepreneurs de chaque grand secteur reflètent-elles le scénario selon lequel la consommation des ménages continuera d'être soutenue en 2013 et la demande extérieure moins vive. Du côté des industriels, les inquiétudes portent à la fois sur l'état des stocks intermédiaires et de produits finis jugés trop abondants, ce qui laisse entrevoir un ralentissement de la production d'ici à la fin de l'année et probablement une grande prudence au début de 2013. Les entrepreneurs de la construction se déclarent satisfaits de l'activité soutenue dont ils bénéficient mais rejoignent leurs homologues du secteur manufacturier sur l'évolution des prochains mois et s'attendent à une décélération de la demande (voir plus haut l'impact de la réglementation pour freiner le crédit hypothécaire). Si les détaillants s'attendent à une stabilisation de leur activité après un léger boom pour les fêtes de fin d'année, les grossistes, qui distribuent à la fois vers les détaillants mais aussi vers les producteurs, ressentent d'ores et déjà un fléchissement de la demande et l'indice rejoint le niveau de 2009. Dans l'hôtellerie, la situation continue de se détériorer de manière marquée et les perspectives sont sombres. Enfin le secteur financier se montre inquiet quant à l'évolution de ses opérations avec la clientèle étrangère.

**... leur impact est diversifié selon les secteurs**

Les entreprises tournées vers le marché domestique devraient continuer de bénéficier du niveau élevé de la consommation des ménages. En revanche avec un franc suisse toujours fort, les effets d'une conjoncture morose chez les principaux partenaires, Allemagne et Etats-Unis, voire encore très déprimée comme en Italie et au Royaume-Uni, sans oublier une légère accélération dans les pays émergents auront un impact différent sur les résultats des différents secteurs exportateurs. Certains sont davantage sensibles à l'évolution de la demande qu'à celle des prix, même si cette dernière garde son importance. Il s'agit notamment de la chimie et la pharmacie, des matières plastiques, des montres et instruments de précision. Hormis les produits de luxe qui sont peu sensibles aux prix, les autres branches devront probablement concéder des baisses de prix pour maintenir leurs parts de marché, ce qui pèsera sur leurs marges.

*Les marges des entreprises sont restées sous tension, notamment dans le textile, le bois, la mécanique et le plastique*

(11) KOF est un centre de recherches conjoncturelles (KOF est l'acronyme du mot allemand "Konjunkturforschungsstelle") qui publie chaque mois des indicateurs de confiance.

D'autres secteurs (machines, électronique) sont vulnérables à la fois à la demande et aux prix et devraient, eux aussi, abaisser leurs prix de vente pour répondre à la décélération de l'investissement dans les pays de la zone euro notamment.

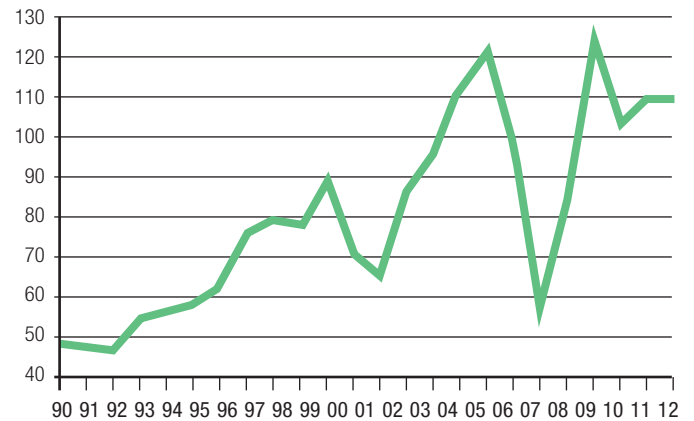
Les secteurs du papier, du textile et de l'aménagement intérieur qui subissent une concurrence très vive depuis le début de la crise devraient avoir des difficultés à faire face à un ralentissement de la demande extérieure. L'agroalimentaire est, quant à lui, vulnérable à la hausse des coûts des matières premières.

### Sur la plus haute marche du podium mondial

Il ressort de cette analyse la très grande adaptabilité des entreprises suisses à leur environnement. Pour la quatrième année consécutive, la Suisse se place au premier rang du classement des pays les plus compétitifs, établi par le Forum économique mondial<sup>(12)</sup>. Le comportement des entreprises dans cette période d'incertitudes prouve globalement leur capacité d'adaptation. En 2011, fortes des marges de manœuvre dont elles disposaient grâce à l'innovation et à leur large positionnement sur des produits à forte valeur ajoutée, elles ont fait face au handicap d'un taux de change élevé et à sa volatilité. En 2012, elles ont résisté à la chute des commandes en provenance des partenaires européens dont les économies sont sous tension et tiré profit de l'activité en Allemagne et aux Etats-Unis. La stabilité du franc suisse, et sa légère dépréciation vis-à-vis du dollar, ont soutenu efficacement leurs exportations. En 2013, il nous semble qu'elles disposeront toujours des ressorts nécessaires pour faire face au creux conjoncturel, d'autant que leurs profits se situent à un niveau élevé (autour de 110 milliards de francs suisses, soit 18% du PIB) : ils se sont stabilisés depuis le début de l'année, après avoir chuté entre mi-2010 et mi-2011, et s'être redressés à la suite de la décision de la BNS.

### *Les faillites ont diminué de 2% sur les dix premiers mois de 2012*

**Evolution des profits des entreprises**  
(Milliards de francs suisses)



Cette situation est d'ailleurs reflétée par l'évolution des faillites : elles ont diminué de 2% sur les dix premiers mois de 2012 (comparée à la même période de 2011).

### La croissance en légère hausse en 2013

En conséquence, l'économie suisse devrait résister au ralentissement de l'activité européenne et mondiale. Cela permettra à l'Etat fédéral de stabiliser ses recettes fiscales tout en réduisant légèrement ses dépenses afin de limiter la décélération de son excédent budgétaire en 2013 à 0,4% du PIB. La dette publique devrait continuer de se réduire sensiblement autour de 33% du PIB<sup>(13)</sup>, sous l'effet de la «debt brake» en vigueur depuis 2003<sup>(14)</sup>. La gestion prudente des finances publiques et l'efficacité de la politique monétaire non conventionnelle de la BNS (dont on attend qu'elle se poursuive en 2013) offrent aux entreprises un contexte de grande stabilité, indispensable pour faire face aux incertitudes extérieures et pour soutenir la confiance des ménages. On a certes vu que l'économie n'était pas exempte de risques mais ces derniers sont sous contrôle. C'est pourquoi, la croissance, après avoir décéléré en 2012 (autour de 0,7%), devrait progresser en 2013 (+1,2%).

(12) Ce classement prend en compte la qualité des institutions, des infrastructures, de la santé et de l'éducation la stabilité économique, mais aussi des critères de développement et d'efficacité (du marché du travail, de la maturité technologique notamment) et enfin des critères d'innovation (processus de production haut de gamme, R&D etc.)

(13) Selon les critères de Maastricht ; la dette s'établit autour de 45% selon la définition du

FMI qui comprend notamment les provisions et est évaluée aux prix du marché, ce qui entraîne de fréquentes fluctuations. En règle générale, les tendances entre les deux modèles sont identiques.

(14) Ou «frein à la dette» qui repose sur le principe qu'on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne.

## Jan-Egbert Sturm

Directeur du Swiss Economic Institute (KOF)

# La plus grande force de l'économie suisse, sa capacité d'adaptation

Pour le directeur du Swiss Economic Institute, la reprise suisse devrait se confirmer progressivement en 2013. Mais si la structure d'un pays qui compte nombre de petites entreprises très innovantes et bénéficie d'un marché du travail flexible constitue un atout, les exportateurs ont dû réduire leurs coûts et leurs marges pour répondre à l'appréciation du franc suisse - pourtant stoppée par la politique monétaire de la Banque centrale - et à une moindre demande extérieure.

### → Quelles sont les perspectives économiques des principaux partenaires commerciaux de la Suisse (Etats-Unis, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, etc.) ?

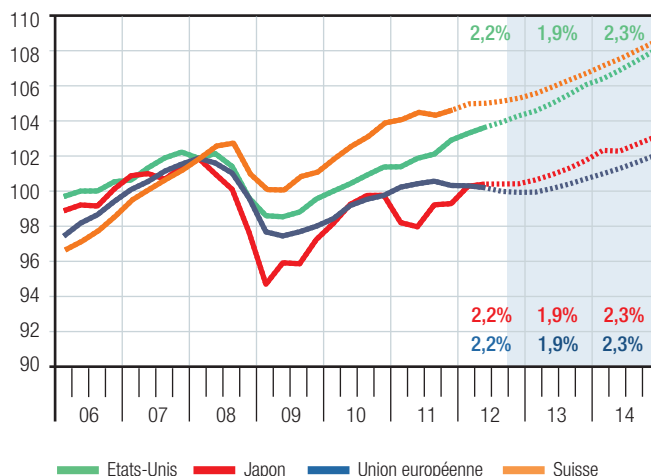
Jan-Egbert Sturm (JES) : La résurgence à répétition de la crise bancaire et de la dette de la zone euro a entravé la reprise, avant même que le PIB de la zone ne retrouve son niveau d'avant la crise. L'incertitude persistante, engendrée par des politiques peu concluantes pour l'avenir de l'euro, freine la volonté d'investir des entreprises. Une part de cette incertitude a été levée par l'annonce de la Banque centrale européenne qu'elle était prête à racheter des quantités illimitées d'obligations d'État aux pays minés par la crise, ainsi que par l'approbation conditionnelle du Mécanisme européen de stabilité (MES) par la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne. Mais l'Europe restera en récession cet hiver et ne recommencera à croître lentement qu'à partir du second trimestre 2013. Bien que les différences au sein de l'Europe restent importantes, les taux de croissance les plus bas seront atteints cet hiver. Aux États-Unis, la croissance a quelque peu ralenti au cours de cette année et certaines mesures de relance budgétaire arrivent à échéance.

Si ces mesures n'étaient pas, contre toute attente, reconduites, le choc budgétaire négatif serait de grande envergure. Nous nous attendons à ce qu'elles le soient, ce qui permettra à l'économie américaine de continuer à croître de 2 % environ.

*Rien ne justifie le niveau actuel du franc suisse, si ce n'est sa fonction de valeur refuge*

En somme, les perspectives économiques internationales incitent toujours à la prudence.

### Évolution du PIB dans certains pays



Sources : BEA, Eurostat, ESRI, National Bureau of China, KOF

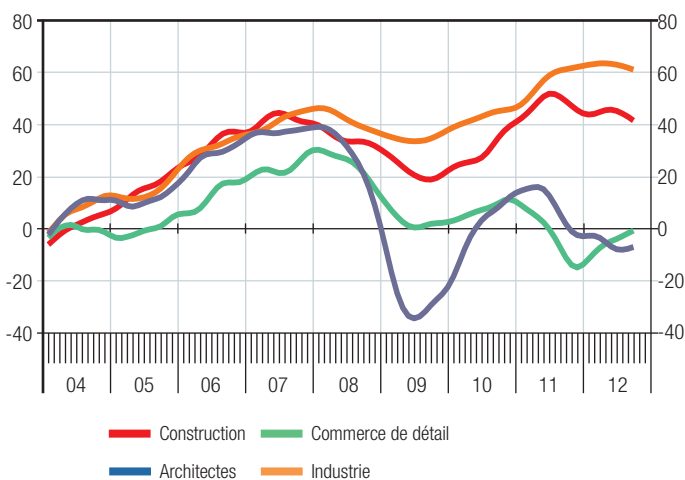
### → Quelles sont vos prévisions de croissance, en Suisse, en 2012 et 2013 ? Sur quoi les fondez-vous ?

JES : Le produit intérieur brut de la Suisse enregistrera une maigre croissance de 0,9% en 2012, à cause du ralentissement de l'économie mondiale pendant l'été et des résultats de l'économie helvétique, moins favorables que prévu au printemps. L'année prochaine, une reprise graduelle sera perceptible et l'économie suisse croîtra de 1,3%, mais la création d'emplois restera faible. Le secteur de la construction stagnera, mais à des niveaux de production élevés. Face à un franc suisse fort, les entreprises ont répondu en diminuant surtout leurs coûts et leurs marges. Leurs bénéfices ont donc considérablement baissé à partir de la seconde moitié de l'année dernière. Pour ce qui est des prix à l'exportation, il semble que l'on ait progressivement atteint le seuil des concessions possibles. Compte tenu d'une demande extérieure faible, les exportations ne reprendront que mollement au cours de l'année prochaine.



En revanche, l'économie nationale se développera de manière plus stable. La hausse soutenue des revenus des ménages en 2013, alliée à une légère augmentation du chômage, permettra une augmentation plus ou moins régulière de la consommation privée. Les investissements dans le secteur de la construction, des machines et de l'équipement ont donné des signaux positifs pour la croissance 2012. La construction profite d'une hausse continue de la demande de construction résidentielle, mais l'évolution des demandes de permis de construire laisse supposer une stagnation, voire une baisse, des investissements, dans un proche avenir. Et malgré des signaux positifs, les investissements dans les machines et l'équipement ne sont pas aussi vigoureux que l'année dernière, compte tenu de la baisse des taux d'utilisation des capacités de production.

**Évaluation de l'entreprise dans des secteurs choisis**



Source : KOF

**→ Comment la crise européenne affecte-t-elle l'économie suisse ?**

JES : La valeur refuge du franc suisse a provoqué sa substantielle appréciation, en particulier en 2011. Les entreprises suisses sont encore en cours d'adaptation à cette nouvelle parité de leur monnaie et, ce qui est plus inquiétant pour celles qui exportent, à l'affaiblissement de la demande extérieure. Les entreprises plus orientées sur le marché intérieur bénéficient, en revanche, de la stabilité et de la confiance dans l'économie nationale ainsi que de taux d'intérêt extrêmement bas.

Le secteur de la construction en a, en particulier, profité jusqu'à présent. Pour le secteur de la finance, il faut distinguer entre les compagnies d'assurance, qui résistent bien à la crise, et le secteur bancaire qui subit les pressions internationales des gouvernements tout en engageant une réforme structurelle.

**→ Quelles sont les forces et les faiblesses de l'économie suisse, en termes de secteurs et de compétitivité ?**

JES : La plus grande force de l'économie suisse tient à sa capacité d'adaptation à des situations qui changent relativement vite. Le grand nombre de petites entreprises très innovantes et d'un marché du travail flexible sont, à cet égard, ses principaux atouts. Son autre force tient, bien entendu, à sa stabilité politique qui permet aux entreprises et aux ménages de faire des projets d'avenir, ce qui s'est révélé important durant les crises successives à partir de 2008, lorsque les mots-clés étaient le manque de confiance et une incertitude croissante. Un niveau élevé de stabilité politique peut, toutefois, devenir une faiblesse. Il serait très difficile de changer le système si cela devenait nécessaire. C'est exactement l'une des critiques adressées à l'Union (monétaire) européenne. La Suisse n'est pas dans cette situation et nous espérons que cela continuera ainsi.

**→ Est-ce que l'ancrage du franc suisse à l'euro a aidé l'économie? La politique de taux de change devrait-elle et sera-t-elle modifiée en 2013 ?**

JES : L'introduction par la Banque nationale Suisse (BNS) d'une valeur plancher de la valeur du franc suisse vis-à-vis de l'euro a certainement aidé l'économie helvétique. Elle a non seulement stoppé l'appréciation du franc suisse, mais elle a surtout réduit l'incertitude quant à son cours futur. Étant donné l'incertitude qui prévaut encore dans la zone euro, la BNS n'a aucune raison de changer de politique dans un proche avenir. La seule raison de la force actuelle du franc suisse est la fuite des capitaux vers des devises refuges. Les théories fondées sur la parité du pouvoir d'achat, les différentiels de taux d'intérêt, les déséquilibres commerciaux ou les potentiels de croissance ne justifient pas le niveau actuel du taux de change. Le franc suisse est donc encore surévalué.

**Propos recueillis par Coface**

François Maudet

Service économique, ambassade de France en Suisse

## Importante sur le plan international, la place financière suisse est confrontée à de réels défis

Les activités financières constituent un rouage essentiel de l'économie suisse. Elles représentent 10,5% du PIB, 8,1% de l'ensemble des recettes fiscales et assurent 210 000 emplois. Et, sur le plan international, elles jouent un rôle important et occupent une place majeure dans les activités de gestion de fortune, de financement du négoce de matières premières et d'assurance. La place financière suisse reste dominée par le secteur bancaire dont la gestion de fortune est l'activité phare, alors que les actifs des assurances sont relativement modestes. Enfin, les banques font face à des défis de taille : la réglementation et la baisse des marges dans les activités de gestion de fortune, la redéfinition du modèle de «banque intégrée» d'UBS et CSG et l'augmentation des risques liés aux créances hypothécaires en Suisse.

### Les activités financières contribuent fortement à l'économie helvétique et figurent en bonne position au niveau international

#### Contribution à la création de valeur

D'après les chiffres du Secrétariat d'Etat à l'économie, la valeur ajoutée créée en 2011 par le secteur des services financiers a représenté 59 milliards de francs suisses soit 10,5% du PIB suisse (566 milliards de francs suisses), dont 35 milliards pour les banques (6% du PIB), 24 milliards pour les assurances et la réassurance (4% du PIB). Si on inclut l'ensemble des prestataires de services du secteur financier (services immobiliers, sociétés de conseil, services informatiques, cabinets d'avocats et fiduciaires), la valeur créée par le secteur financier atteint 124 milliards de francs suisses (soit 22% du PIB helvétique).

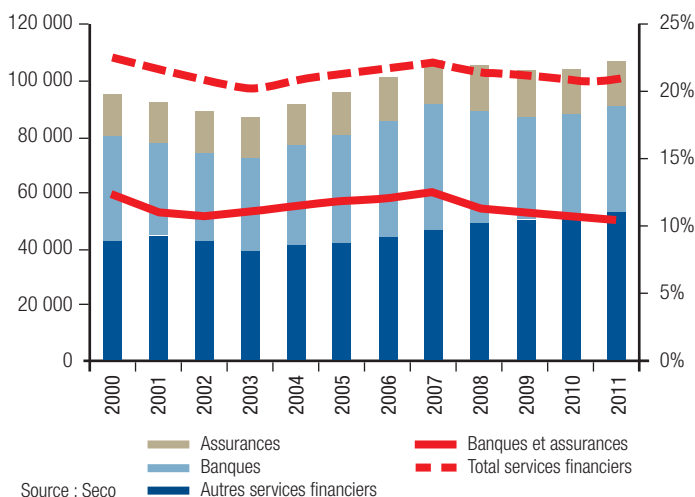
#### Contribution à l'emploi

D'après l'Office fédéral des statistiques, en juin 2011 le secteur des services financiers comptait 210 334 emplois, soit 6,1% des emplois en Suisse : 123 119 emplois dans les banques (58%), 48 000 dans les assurances (23%) et le reste dans les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance<sup>(1)</sup>.

#### Contribution aux recettes fiscales

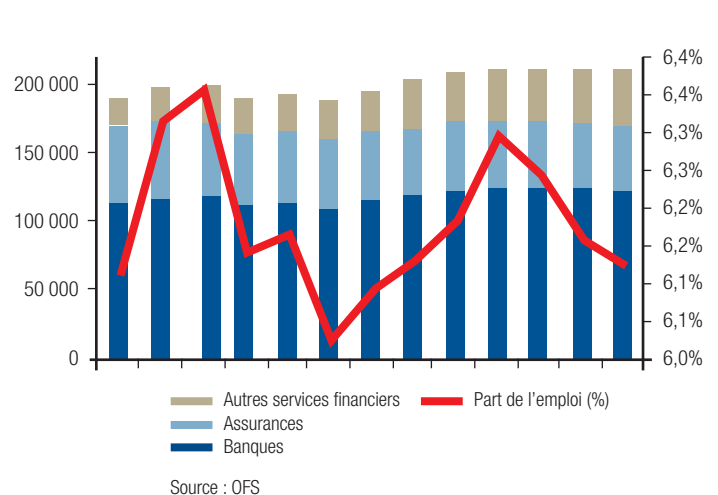
En 2010, la contribution des services financiers aux recettes fiscales s'élevait à 5,9 milliards de francs suisses (60% prélevés sur les personnes physiques et 40% sur les personnes morales) soit 8,1% de l'ensemble des impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune.

Création de valeur des services financiers (Millions de francs suisses et % de l'ensemble du PIB)



Source : Seco

Contribution des services financiers à l'emploi (En ETP et % de l'ensemble)



Source : OFS

(1) Notamment courtage de valeurs mobilières et de marchandises, direction et gestion de fonds.

**Un rôle important en comparaison internationale**

**Les services financiers**

Ils représentent 10,5% du PIB en Suisse, plus qu'en Allemagne (5,2%), au Royaume-Uni (8,9%) ou aux Etats-Unis (8,5%). Mais moins qu'à Singapour (11,2%) et, surtout qu'au Luxembourg (28,3%).

**La gestion de fortune/gestion offshore**

La Suisse demeure leader mondial, d'après l'étude Global Wealth 2011 publiée par le Boston Consulting Group, avec un peu plus de 2 100 milliards de dollars soit 27% du total de ce type de fonds, devant le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes (26%) ; les Caraïbes et Panama (12%). Ces fonds proviennent pour 50% d'Europe, 23% d'Afrique et du Moyen-Orient, 11% d'Amérique latine et 11% d'Asie-Pacifique.

**L'assurance et la réassurance**

En 2011, Swiss Ré est le deuxième réassureur mondial (après Munich Re) en termes de primes (21 milliards de francs suisses), alors que, d'après l'Insurance Information Institute, Zurich Financial Services (ZFS) figure au quatrième rang mondial des assureurs dommages en termes de chiffre d'affaires (après Allianz, Berkshire Hathaway et AIG).

**La Bourse (SIX Group)**

D'après les données de la World Federation of Exchanges, la Bourse suisse était, en 2010, la cinquième place boursière européenne et la quinzième mondiale avec une capitalisation de 1 229 milliards de dollars.

**Le financement de matières premières**

Genève revendique le premier rang mondial pour le financement du négoce du pétrole et représente une part importante du financement de celui de métaux ferreux/non ferreux et de matières premières agricoles. BNP Paribas et Crédit Agricole dominent cette activité et la Société Générale a créé une équipe en 2010. Cette activité emploie près de 8 000 personnes dans le canton (banques, sociétés de négoce, sociétés de certification).

**Un secteur bancaire qui domine, notamment en raison des activités de gestion de fortune**

En dépit de la réduction significative de la taille du bilan consolidé des banques en Suisse depuis 2007 (lire l'interview page 15) les actifs de l'ensemble des établissements de crédit s'élevaient en 2011 à 2 793 milliards de francs suisses. Par comparaison, le total des bilans des assurances, nettement plus modeste, était de 579 milliards de francs suisses.

La décomposition de la part dans la valeur ajoutée des différents segments du secteur financier était de en 2010 de 57% pour les banques, 33% pour l'assurance et 11% pour les autres services financiers.

Au sein des banques, la répartition par segments d'activités était la suivante : 44% pour la banque privée, 35% pour la banque de détail, 12% pour la gestion d'actifs et 9% pour la banque d'investissement.

**Une place financière suisse confrontée à de nouvelles contraintes**

**Le secteur de la gestion de fortune en Suisse, un monde très hétérogène**

Dans une étude publiée en février 2011 («La gestion de fortune en Suisse»), l'ASB, sur la base de données 2009, distinguait quatre catégories d'établissements en termes d'avoirs sous gestion<sup>(2)</sup>.

- Les avoirs supérieurs à 1 000 milliards de francs suisses sont gérés par deux établissements pour un montant total de 3 462 milliards de francs suisses et qui emploient plus de 10 000 collaborateurs dans le monde.
- Les avoirs compris entre 50 et 1 000 milliards francs suisses emploient en général plus de 1 000 collaborateurs. En 2007 14 établissements géraient, ensemble, 1 887 milliards de francs suisses.
- Les avoirs compris entre 10 et 50 milliards emploient plus d'une centaine de collaborateurs en Suisse. En 2009, ils géraient au total 906 milliards de francs suisses.
- Les avoirs inférieurs à 10 milliards francs suisses étaient gérés en 2009 par 89 établissements pour un total de 345 milliards de francs suisses.

Particularité du paysage suisse de la gestion de fortune : les gérants indépendants. Ces établissements financiers sans statut bancaire et qui, de ce fait, ne peuvent pas accepter de dépôts du public à titre professionnel, ne sont pas soumis à la surveillance prudentielle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA. D'une manière générale, ces gérants de fortune indépendants suivent eux-mêmes le patrimoine de leurs clients et les conseillent en matière financière et patrimoniale. En 2009, ils géraient environ 600 milliards de francs suisses d'actifs (11% du marché suisse). Ils sont organisés le plus souvent en petites, voire très petites entreprises (80% des prestataires emploient moins de 5 collaborateurs).

**Le secteur doit s'adapter aux nouvelles réglementations fiscales et à la baisse des marges brutes**

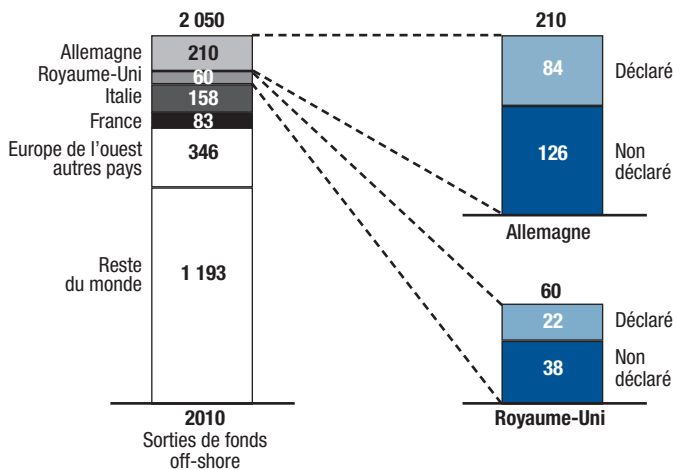
La mise en conformité des banques suisses aux normes fiscales internationales occasionne de nouveaux coûts (notamment en termes de compliance). De même, l'entrée en vigueur, en 2014, du Foreign Account Compliance Tax Act (Facta) aux Etats-Unis devrait générer un surcoût pour les banques suisses dans lesquelles des contribuables américains disposent de comptes bancaires. Les récentes études menées sur le sujet montrent une très nette diminution de la rentabilité des activités de gestion de fortune dans le monde et en Suisse. Selon, Price Waterhouse Coopers, les taux de marge ont fortement baissé de 2006 à 2009, alors que l'efficacité (cost-income ratio) se dégrade au cours de la même période. De ce fait, les petits établissements bancaires ne disposant pas d'une taille critique (moins de 10 milliards d'actifs sous gestion) ont commencé à se regrouper ou à être rachetés.

(2) L'écart entre ces chiffres et ceux de la BNS s'explique par des différences de périmètre statistique : les données du rapport de l'ASB intègrent les avoirs gérés à l'étranger par des établissements bancaires suisses. Par ailleurs, micro-gérants de fortune (moins de 1 milliard de CHF d'actifs sous gestion) n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Par ailleurs, les accords fiscaux bilatéraux (RUBIK) avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche, visant à régler la question des fonds non-déclarés du passé et les revenus futurs, nécessiteront la mise en place d'infrastructures par les banques suisses pour collecter les recettes fiscales. La facture pourrait s'élever à 500 millions de francs suisses selon l'Association suisse des banquiers. En outre, ces accords sont susceptibles de favoriser une diminution substantielle des actifs sous gestion placés en Suisse. Selon le Boston Consulting Group (juin 2012), l'impôt libérateur pourrait conduire à une diminution de 248 milliards des actifs sous gestion en provenance d'Europe alors que Booz & Company (novembre 2011) estime que les sorties de capitaux des clients allemands et britanniques pourraient s'élever à 47 milliards de francs suisses.

**Graphique 3**

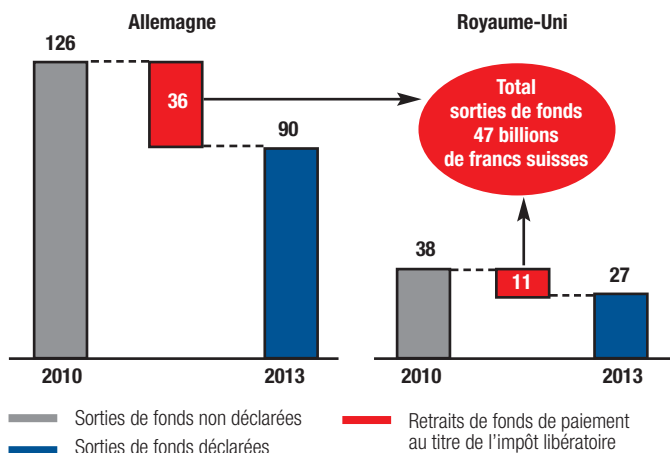
**Actifs sous gestion off-shore en Suisse en 2010**  
(milliards de francs suisses)



Source : Booz&Co

**Graphique 4**

**Sortie d'actifs non déclarés des clientèles allemandes et britanniques** (milliards de francs suisses)



Source : Booz&Co

La décomposition de la part dans la valeur ajoutée des différents segments du secteur financier s'établissait comme suit en 2010 : 57% pour les banques, 33% pour l'assurance et 11% pour les autres services financiers.

**UBS et Crédit Suisse : face aux nouvelles réglementations de Bâle III, les deux grandes banques revioient leur modèle d'affaires de «banque intégrée»**

Afin d'appliquer les réglementations de Bâle III, et face aux tensions actuelles sur les marchés, UBS et Crédit Suisse procèdent au deleveraging de leurs activités de banque d'investissement via la réduction de près de moitié de leur actifs pondérés du risque (Risk Weighted Asset ou RWA). Par ailleurs, pour ces deux groupes, la stratégie actuelle vise à mettre la banque d'investissement au service de la gestion de fortune et à renforcer les synergies entre ces activités. Enfin, dans le cadre de la publication de son rapport sur la stabilité financière en Suisse en juin 2012, la Banque nationale suisse (BNS), tout comme le FMI dans son examen au titre de l'article IV, a formulé de sévères critiques quant au niveau des ratios de fonds propres d'UBS et surtout de ceux du Crédit Suisse. Selon le vice-président de la BNS, «en cas d'aggravation de la crise dans la zone euro, le potentiel des pertes des grandes banques serait considérable par rapport à leurs fonds propres». Ceux qui seraient «capables d'absorber des pertes représentaient 2,7% de la somme du bilan d'UBS en termes nets et 1,7% seulement [...] pour le Crédit Suisse». De ce fait, la BNS enjoint les deux grandes banques à «accélérer le processus et tout mettre en œuvre pour augmenter substantiellement, cette année encore, le montant de leurs fonds propres de première qualité».

**Stabilité financière : l'exposition aux créances hypothécaires de certains établissements axés sur le marché intérieur fait peser des risques à moyen terme**

Le FMI, dans son examen de la Suisse au titre de l'article IV, et la BNS, dans son rapport 2012 sur la stabilité financière, soulignent à nouveau les risques liés aux créances hypothécaires suisses pour certains établissements bancaires. L'institut d'émission suisse constate, d'une part, un allongement des maturités des créances hypothécaires, d'autre part, la baisse des taux d'intérêt de ces créances, ce qui contribue de fait à l'augmentation des risques de crédit et de taux pour certains établissements bancaires. A ce titre, avec 60% de l'ensemble des prêts hypothécaires du marché, les banques cantonales (34%), les Raiffeisen (16%), les établissements régionaux et les caisses d'épargne (10%) sont les établissements les plus exposés. De surcroît, alors que ces trois catégories de banques ne détiennent que 25% de l'ensemble des actifs du secteur bancaire suisse, leurs créances hypothécaires occupent une part prépondérante de leur bilan (entre 60% et 80% du total de leurs actifs). Face à ces risques, les autorités suisses ont fait pression sur l'ASB qui a durci les critères d'octroi des crédits hypothécaires et viennent d'instaurer un volant de fonds propres anticyclique dédié à l'immobilier, qui pourra être activé dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## Philippe Brunel

Service économique, ambassade de France en Suisse

# Le poids du secteur bancaire reste très important, même s'il a diminué

Très concentré, puisque UBS représente 30% des actifs et Crédit Suisse 22%, les actifs du secteur bancaire restent très importants par rapport à l'économie suisse, même si leur poids a diminué pour représenter 5 fois la richesse nationale contre 6,6 fois en 2007 souligne Philippe Brunel. Et 82% des personnes travaillant dans les banques suisses sont localisées en Suisse, alors que les avoirs de ces banques sont répartis à parts égales entre la Suisse et l'étranger.

Son poids reste essentiel, même s'il a diminué. Avec 2 793 milliards de francs suisses d'actifs, fin 2011, les banques représentaient 5 fois le PIB de la Confédération, contre 6,6 fois en 2007. Et c'est un secteur qui s'est fortement concentré. Si la Banque nationale suisse (BNS) a répertorié dans son pays 312 établissements bancaires, l'an dernier -contre 356 en 2002-, les 5 premières banques concentrent 65% des actifs. A elle seule UBS en représente 30% et Crédit Suisse 22%. On retrouve, loin derrière, le Groupe Raiffeisen (6%), la Banque cantonale de Zurich (5%) et HSBC Private Bank (2%).

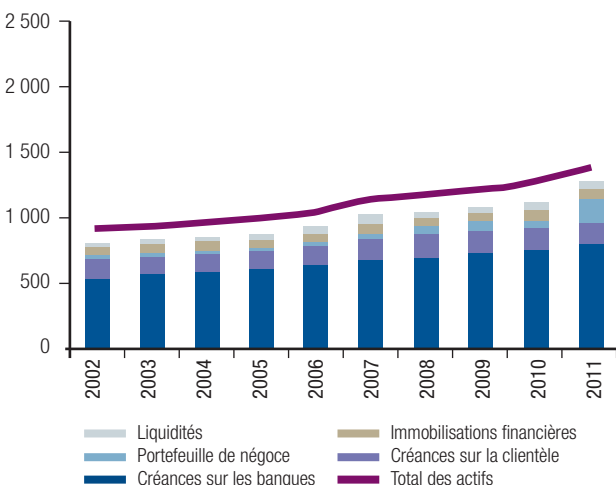
### → Quelle est la part du marché domestique et de l'étranger ?

Philippe Brunel (PB) : Les avoirs des banques suisses sont répartis de manière égale entre la Suisse et l'étranger. Hors de la

Confédération, on les retrouve principalement dans les succursales des grandes banques aux Etats-Unis (29%), au Royaume-Uni (26%) et dans les centres financiers off-shore (13%). Mais, dans leur très grande majorité, ils sont détenus par les deux grandes banques UBS et Crédit Suisse. Quant à leurs engagements, ils se répartissent à parts à peu près égales entre les centres financiers off-shore (28%), le Royaume-Uni (22%) et les Etats-Unis (20%).

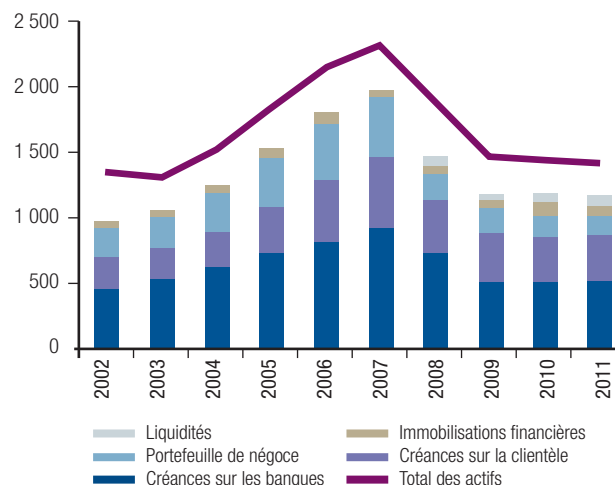
Cette forte présence ne doit pas masquer une tendance lourde : les actifs des succursales des banques suisses à l'étranger se sont réduits de 39% depuis 2007, alors que ceux en Suisse affichent une progression régulière et forte (+20% depuis 2007), notamment en raison de l'augmentation des encours de prêts hypothécaires (graphiques 1 et 2).

**Graphique 1**  
Actifs en Suisse - Principaux postes du bilan  
(Milliards de francs suisses)



Source : BNS

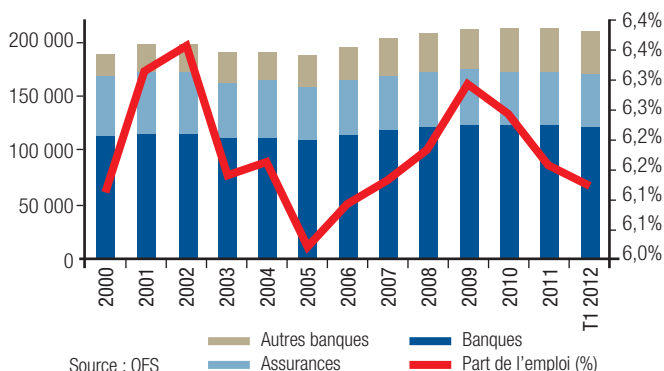
**Graphique 2**  
Actifs à l'étranger - Principaux postes du bilan  
(Milliards de francs suisses)



Source : BNS

Enfin, il est bon de noter que 82% des quelque 132 000 personnes travaillant dans les banques suisses sont localisées dans la confédération (graphique 3).

**Graphique 3**  
**Contribution des services financiers à l'emploi en suisse**  
 (en ETP et % de l'ensemble)



➔ **Depuis 2007, la structure des bilans des banques a-t-elle, elle aussi, évolué ?**

**PB :** De fait, les liquidités et les prêts ont augmenté au détriment des créances sur les banques et des portefeuilles de négoce. Au passif, les engagements envers les banques ont diminué au profit des engagements envers la clientèle, principalement sous forme de dépôts à vue.

Sur le marché domestique, les créances hypothécaires qui représentent 58% des actifs, avec 798 milliards de francs suisses, constituent le principal poste du bilan des banques. Le deuxième poste concerne les liquidités avec 13% des actifs, soit 187 milliards de francs suisses. Un chiffre en forte hausse par rapport à 2010 en raison de la mise en œuvre de la politique de change de la BNS pour limiter l'appréciation du franc suisse face à l'euro.

Côté passif sur le marché domestique, l'essentiel (64%) est constitué par des dépôts, à hauteur de 836 milliards de francs suisses, en hausse de 6 points de pourcentage par rapport à 2007. Si l'on exclut l'épargne et les placements, qui représentent environ la moitié des dépôts et englobent les avoirs des retraites, la tendance de fond est à l'augmentation des dépôts

à vue au détriment des dépôts à terme. En Suisse, le ratio prêt/dépôt pour l'ensemble des banques demeure élevé (114%), mais il s'est sensiblement amélioré depuis 2002.

➔ **Ce ratio prêt/dépôt est-il aussi élevé pour les succursales à l'étranger ?**

**PB :** Non. Il n'est que de 59%, à comparer avec un ratio de 75% en 2007. Dans ces succursales à l'étranger, on a assisté à une diminution notable de l'ensemble des principaux postes de l'actif à l'exception des liquidités entre 2007 et 2011. Ainsi, les portefeuilles de titres pour le négoce ont chuté de 70%, les prêts interbancaires de 42% et les créances sur la clientèle de 34%. Au passif, la part des engagements sur les banques a aussi significativement baissé pour ne représenter que 27% en 2011. Une baisse qui s'est effectuée au profit des dépôts et des obligations.

➔ **Quelle est la part des instruments financiers dérivés ?**

**PB :** Dans les opérations hors bilan, les instruments financiers dérivés s'élevaient, fin 2011, à 53 083 milliards de francs suisses, en légère augmentation par rapport à 2010. Ils étaient composés en grande majorité de dérivés sur taux (73%) notamment des swaps, suivis par les dérivés sur devises (19%) et les dérivés de crédit (6%). Il faut noter que 97% des positions sont le fait des deux plus grandes banques, UBS et Crédit Suisse.

➔ **Les résultats des banques ont-ils pâti de la crise financière et des évolutions que vous venez de souligner ?**

**PB :** De fait, on a assisté à une baisse sensible des revenus des commissions, qui représentent tout de même 40% du produit net bancaire. Et le coefficient d'exploitation (cost-income ratio) pour les grandes banques, les banques étrangères en Suisse et les banques privées s'est détérioré. Il est particulièrement élevé (71%) pour UBS et Crédit Suisse et de 75% pour les banques étrangères et privées. En revanche, les amortissements sur l'actif immobilisé, les correctifs de valeurs, provisions et pertes se normalisent et retrouvent des niveaux d'avant 2007.

## Jean-Philippe KEIL

Associé administrateur, Mazars Coresa, Zurich et Conseiller du commerce extérieur de la France

# Une fiscalité complexe, soumise à l'étroite surveillance de la population

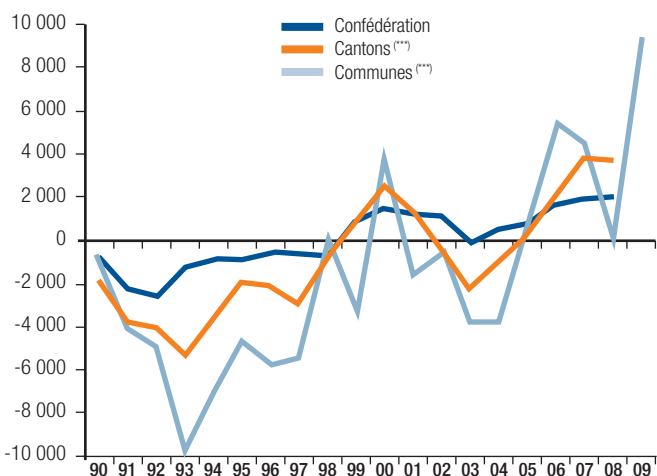
Le système fiscal suisse est unifié au niveau fédéral pour les contribuables. Les impôts prélevés et le taux maximum de l'impôt fédéral sont prévus dans la Constitution et ne peuvent être modifiés que par un référendum.

Le système fiscal suisse est assez complexe, car à la fois fédéral, cantonal et communal (voir encadré à droite ci-contre). Le niveau fédéral assure un système unifié pour tous les contribuables, mais les 26 cantons ont chacun leur propre système d'imposition qui est toutefois partiellement harmonisé et également soumis à la volonté du peuple. Le plus souvent, chaque commune a également un taux d'imposition différent.

Les autorités fiscales restent toutefois très ouvertes au dialogue et la pratique du *ruling*<sup>(1)</sup> est très répandue.

Une autre spécificité est que ce système est issu de la volonté du peuple. Les impôts prélevés et le taux maximum de l'impôt fédéral sont prévus dans la Constitution. Ils ne peuvent être modifiés sans un référendum. Ce maillage est donc étroitement surveillé par les Suisses eux-mêmes. Mais il est probant puisque les finances publiques sont finalement saines (voir graphique ci-dessous).

Comptes annuels de la Confédération, des cantons et des communes (\*) (\*\*)  
(Ms CHF)



\* Comptes consolidés pour la confédération, les cantons et les communes

\*\* Y compris comptes spéciaux (Confédération) ou concordats (cantons)

\*\*\* Les montants 2009 pour les cantons et les communes ne sont pas encore connus

## Types d'impôts prélevés à chaque niveau :

### Impôts fédéral

- Impôt fédéral direct (revenu/bénéfice)
- Impôt anticipé
- TVA
- Droit de timbre (négociation/émission)
- Droit de douanes
- Autres taxes et impôts divers

### Impôt cantonal

- Impôt sur le revenu/bénéfice
- Impôt sur la fortune/capital
- Impôt sur les successions et donations
- Impôt sur les gains immobiliers
- Impôt foncier
- Droit de mutation
- Autres axes et impôts

### Impôt communal \*

- Impôt sur le revenu/bénéfice
- Impôts sur la fortune/Capital
- Impôt sur les successions et donations
- Impôts sur les gains immobiliers
- Impôt foncier
- Droit de mutation
- Autres taxes et impôts divers

\* Impôt communal = généralement un pourcentage de l'impôt cantonal

(1) Accord préalable donné par l'administration sur le traitement fiscal de certaines opérations

## Imposition des personnes morales

### Principes d'imposition du bénéfice

Le bilan et le compte de résultat, selon le droit commercial, sont déterminants pour fixer l'imposition d'une entreprise. Cette dernière a la possibilité, dans ses comptes statutaires, de créer des provisions (principe de précaution), qui seront également reconnues notamment à des fins fiscales.

### Mesures dérogatoires visant à optimiser la fiscalité des entreprises en Suisse

Les mesures suivantes constituent autant de différences avec les comptes présentés selon les normes françaises ou les normes internationales IFRS :

- Les sociétés utilisent couramment la méthode d'amortissement dégressive directe, qui consiste à appliquer le taux de dépréciation retenu pour une classe d'immobilisation à la valeur nette dans les comptes à l'ouverture. Il est aussi possible d'obtenir un accord avec l'administration fiscale cantonale pour des méthodes d'amortissement spécifiques (par exemple, 80% la première année et 20 % les années suivantes).
- Pour les stocks et travaux en cours, le code des obligations admet une dépréciation forfaitaire de 33,33 %. Les sociétés sont par ailleurs libres de constituer des provisions basées sur des critères économiques.
- Le risque de non recouvrement des créances clients peut faire l'objet d'une provision pour dépréciation de 5 % pour les clients nationaux et de 10 % pour les clients situés à l'étranger.

En plus, il est admis de constater des provisions calculées sur des critères économiques.

- Les provisions pour risques et charges sont autorisées pour peu qu'elles soient justifiées par des critères économiques ou des risques avérés. La constitution d'une provision au titre de la garantie de 1 % à 3 % du chiffre d'affaires est courante.
- Les reprises de réserves latentes doivent être mentionnées dans l'annexe des comptes.

Il n'existe que peu de règles pour les autorités fiscales afin de modifier la base imposable issue des comptes statutaires. Ces règles correctrices comprennent notamment les points suivants.

- Reprise des charges non-justifiées commercialement (amortissement/provision excessifs ou injustifié, dépenses non-justifiées, etc.).
- Frais d'acquisition, de production ou amélioration d'actifs immobilisés qui doivent normalement être activés, et non pas portés, en diminution du résultat imposable.
- Remboursements de capital, versements de dividendes et prestations appréciables en argent non considérés comme des charges déductibles.

Précisons également que les impôts dus sont déductibles de la base imposable (d'où une différence entre taux statutaire et taux effectif). Les pertes sont reportables sur 7 ans.

### Principaux régimes fiscaux (cantonal / communal uniquement) :

Les régimes fiscaux ne sont applicables qu'au niveau des impôts prélevés par les cantons et les communes :

- Société holding  
Leur but statutaire est de détenir des participations. Les 2/3 du bilan ou des recettes sont constitués de participations ou rendements de participations.

### Aperçu des taux d'imposition effectifs par chefs-lieux

- Impôts sur bénéfice
- Impôts sur capital

**Bâle-Ville**  
■ 22,48 %  
■ 0,525 %

**Jura**  
■ 20,74 %  
■ 0,36 %

**Neuchâtel**  
■ 22,18 %  
■ 0,50 %

**Vaud**  
■ 23,48 %  
■ 0,14 %

**Genève**  
■ 24,17 %  
■ 0,401 %

**Fribourg**  
■ 19,63 %  
■ 0,30 %

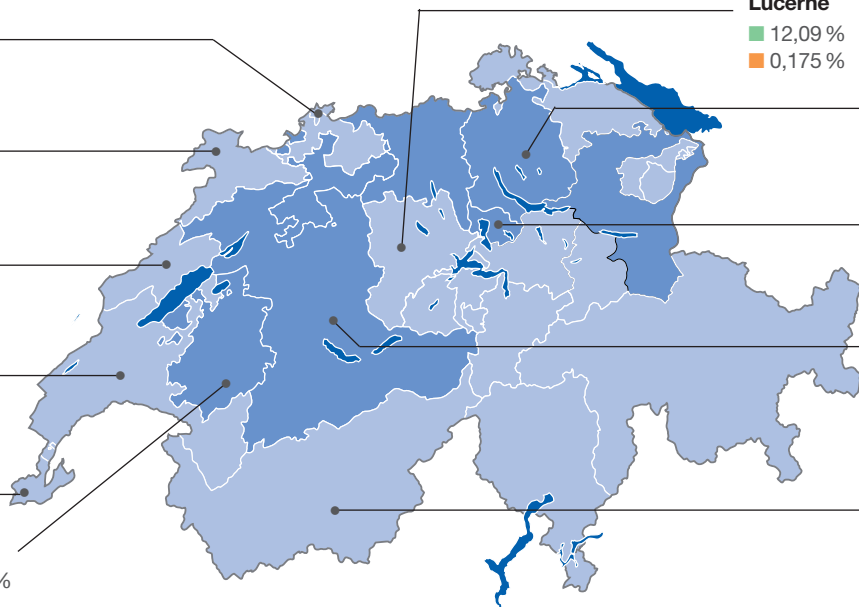
**Lucerne**  
■ 12,09 %  
■ 0,175 %

**Zurich**  
■ 21,17 %  
■ 0,172 %

**Zoug**  
■ 15,11 %  
■ 0,074 %

**Berne**  
■ 23,40 %  
■ 0,144 %

**Valais**  
■ 21,40 %  
■ 0,50 %





La société holding n'exerce pas d'activité commerciale. Ce type de société est exonérée de l'impôt cantonal/communal sur le bénéfice. L'impôt sur le capital est généralement réduit. Le taux effectif est de 7,83% (taux fédéral) mais la réduction pour participation s'applique, ce qui peut réduire l'imposition jusqu'à 0%...

• **Société auxiliaire/de base**

L'activité de ce type de sociétés est essentiellement tournée vers l'étranger (80% minimum du chiffre d'affaires). Il s'agit typiquement de société de trading, licences, ou financière. Les revenus de sources étrangères sont exonérés à environ 80%. Les rendements de participations sont exonérés. Les revenus de sources suisses sont, en revanche, imposés ordinairement. Le taux de l'impôt sur le capital est généralement réduit. Et le taux effectif est d'environ 12% à Genève ou 9% à Lucerne.

• **Société de services**

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un régime fiscal mais elle offre certaines simplifications pour les sociétés qui fournissent des prestations de services intra-groupes. Le revenu est déterminé sur une base cost+ et la marge déterminée en fonction de la plus-value générée par le service fourni. La marge varie en fonction du type de services. Le plus souvent, elle est d'environ 5%.

**Allègements fiscaux**

Les allègements fiscaux, ou exonérations temporaires, dépendent de la taille du projet prévu dans le canton en termes d'emplois, de type d'activité, d'investissements et de retombées économiques prévisibles. Les décisions d'allègement sont politiques. L'exonération temporaire peut être totale, au maximum pendant 10 ans. Elle est généralement conditionnée (au-delà de la réalisation du projet lui-même) au fait que la société reste encore 10 années après la fin de l'exonération (risque d'imposition rétroactive en cas de départ anticipé). Au niveau fédéral, les exonérations ne sont attribuées que pour des projets entrepris dans certaines régions bien précises dont la confédération souhaite augmenter le développement économique. Les grands centres urbains en sont donc exclus.

**Imposition des personnes physiques**

**Principe d'imposition du revenu**

En principe, tous les revenus sont imposables, sauf ceux soumis à un autre impôt (gains immobilier, héritage, donation, etc.) ou ceux qui bénéficient d'exonération, notamment les gains en capitaux privés de la fortune mobilière (typiquement gains en capitaux sur les titres).

Des déductions sont possibles. Elles varient selon les cantons, mais portent généralement sur les frais professionnels (déplacements, repas), l'assurance maladie, les frais de garde, les personnes à charge, etc. Les charges sociales sont déductibles. Les déductions sont limitées pour la prévoyance privée (3<sup>ème</sup> pilier) et les charges d'intérêts passifs.

Pour les travailleurs indépendants, le revenu de la société de personnes (déterminé selon les mêmes principes que pour les personnes morales) est ajouté à la déclaration d'impôt personnelle. Les couples sont imposés ensembles, les revenus sont donc additionnés.

**Taux d'imposition**

A tous les niveaux, les taux sont progressifs et fonction du revenu imposable. Les rendements de participations ne sont que partiellement imposables. Il faut toutefois détenir au moins 10% du capital-actions pour bénéficier de cette exemption partielle qui se monte à 40% au niveau fédéral. Au niveau cantonal/communal, l'exonération peut varier entre 20% et 50%.

**Forfait fiscal ou impôt selon la dépense**

Il existe un régime simplifié de l'imposition des personnes physiques étrangères qui n'ont pas d'activité en Suisse. Un forfait, ou une base imposable fixe, est déterminée sur la base des dépenses du contribuable (et non pas de ses revenus effectifs). Le forfait minimum est calculé sur la base de 7 fois le loyer payé (ou la valeur locative pour le propriétaire) ainsi que les autres dépenses liées à l'entretien de la famille (autres biens, frais scolaires, train de vie en général, etc.) mais au minimum 400 000 francs suisses.

Ce principe d'imposition fait l'objet de nombreuses critiques en Suisse. Les critères de fixation de la dépense ont déjà été revus à la hausse, certains cantons ont même aboli cette pratique (Zurich, Schaffhouse, Appenzel et Bâle-Campagne).

**Aperçus d'autres impôts**

La TVA est de 8% en général, de 3,8% pour l'hôtellerie et de 2,5% pour les produits comestibles, les boissons, les médicaments et les journaux/livres.

L'impôt anticipé est un impôt à la source de 35% qui frappe les rendements des capitaux mobiliers (essentiellement les intérêts bancaires et les dividendes). En Suisse il s'agit d'un impôt remboursable si le rendement est déclaré. Pour les résidents étrangers il s'agit, en revanche, d'une charge définitive, sauf si une convention de double imposition permet une réduction ou remise totale de cet impôt (c'est généralement le cas avec la France par exemple). Une procédure de déclaration est également possible dans le cas de versements au sein d'un groupe (y compris à l'étranger). La demande doit toutefois être faite avant l'échéance du paiement.

Le droit de timbre d'émission est de 1% sur le capital-actions créé (y compris les agios) au-delà de 1 million de francs suisses.

## Fabrice Lelouvier

Directeur d'Ubifrance en Suisse

# Un marché très concurrentiel qui a une valeur de test pour les exportateurs

Le consommateur suisse est exigeant, à la mesure d'un pouvoir d'achat important. Mais si les marges bénéficiaires sont généralement conséquentes, le ticket d'entrée pour une entreprise étrangère est élevé.

### → Quelles sont les forces du marché suisse ?

Fabrice Lelouvier (FL) : Le premier point fort du marché suisse est de rassembler des consommateurs au pouvoir d'achat important, qui sont donc exigeants et prêts à payer le prix fort si la qualité des produits et des services qui leur sont vendus le justifie. Les marges bénéficiaires sont donc généralement élevées. Bon nombre de groupes internationaux réalisent leur meilleure marge en Suisse. Son second point fort est sa valeur de test. Une entreprise qui veut exporter dans le monde trouvera en Suisse un marché concurrentiel dans le bon sens du terme, qui lui permettra de tester et, le cas échéant, d'améliorer ses produits avant de se lancer dans d'autres marchés. Par exemple, passer par la Suisse alémanique avant d'aborder le marché allemand est souvent instructif. Bien entendu, la situation politico-économique de la Suisse est aussi un atout qui attire les entreprises étrangères. Tout comme sa forte intégration internationale, la souplesse de sa réglementation du travail ou encore la relative modération de sa fiscalité.

### → Ce tableau idyllique comporte bien des zones d'ombre ?

FL : Je n'y vois pas vraiment de réelles zones d'ombre. La vraie difficulté, à mon sens, est que le ticket d'entrée pour une entreprise étrangère est élevé. Il faut avoir une offre solide, performante, de qualité et innovante. Pour tout cela, il faut avoir des moyens financiers importants ou du moins adaptés. Vous ne vendrez en Suisse que si votre offre est innovante et que votre service après vente est irréprochable.

### → Exporter en Suisse nécessite donc des atouts précis, qu'en est-il de l'implantation ?

FL : Bien entendu, s'implanter en Suisse nécessite un investissement humain et financier important. Tout dépend du montant qu'une entreprise est prête à investir. Ouvrir une filiale ou racheter une société sur place est, de loin, la meilleure solution. Si c'est possible, devenir suisse pour une entreprise est sans aucun doute la meilleure manière pour s'y installer. Pour les lecteurs français de votre Panorama, Ubifrance a écrit en 2012 un ouvrage sur «S'implanter en Suisse», qui décrit les démarches administratives à suivre pour s'implanter dans les meilleures conditions.

## Ubifrance

Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises françaises, met à leur disposition informations et conseils. En France, 6 directions interrégionales, détectent, mobilisent et orientent localement les entreprises à fort potentiel pour l'exportation, en partenariat avec les Chambres de commerce et d'industrie (CCI). A l'étranger, Ubifrance met à la disposition de ces entreprises 1 400 collaborateurs répartis dans 80 bureaux et dans 60 pays.

Propos recueillis  
par Coface

## Olivier Bel

Arbitre Coface

# Le risque lié aux entreprises est satisfaisant mais la confidentialité reste forte

Globalement, la situation est bonne, même si les cantons germanophones sont, dans l'ensemble, plus rigoureux. Compte tenu d'une tradition de confidentialité, nous avons bâti, sur la confiance, une véritable banque de données d'informations sur les sociétés.

### → Comment évalueriez-vous le risque lié aux entreprises suisses ?

Olivier Bel (OB) : Il est globalement bon. D'ailleurs, notre ratio de sinistre à prime sur les risques domestiques (couverture des risques que nos clients prennent sur des entreprises suisses) est satisfaisant et, en tout cas, meilleur que celui que nous enregistrons

sur des risques à l'exportation. Pourquoi ? Parce que la Suisse bénéficie d'un environnement macroéconomique toujours assez favorable, d'une main-d'œuvre qualifiée, flexible et très productive, d'un climat social stable, d'un droit du travail libéral et d'entreprises généralement suffisamment capitalisées pour résister

## Pascal Vallet

Associé-fondateur de Antaès Consulting SA et Conseiller du commerce extérieur de la France

# La qualité suisse n'est pas un vain mot et exige une grande rigueur

Sur ce petit marché où la qualité fait partie de la culture du pays et doit être intégrée dans toute stratégie commerciale, la confiance se construit pas à pas.

➔ **Vous avez une solide expérience du marché Suisse. Quels conseils donneriez-vous aux entreprises qui veulent y vendre leurs produits et services ou s'y installer ?**

Pascal Vallet (PV) : Nous sommes installés en Suisse depuis 2007 et nous avons su acquérir la confiance de grandes entreprises ou de banques multinationales. Nos factures sont donc réglées sans problème et à bonne date. Au départ, nous avons tout de même fait appel à une société d'affacturage pour sécuriser nos paiements, mais cette sûreté est vite apparue inutile. Quand je suis arrivé en Suisse, j'avais en tête, sans trop y croire, l'image d'Epinal de ce pays synonyme de qualité. Et bien, cela est vrai. La qualité suisse n'est pas un vain mot. Elle fait partie de la culture de ce pays et il faut l'intégrer dans sa stratégie commerciale. Qualité des produits ou des services, bien entendu, mais aussi qualité de l'innovation ou de la démarche commerciale. Cette approche nécessite une grande rigueur. Tout cela est nécessaire pour gagner la confiance de vos futurs partenaires. Une confiance qui se construit pas à pas et qui, une fois acquise, vous permettra de durer.

➔ **Comment qualifieriez-vous le marché suisse ?**

PV : C'est un petit marché, mais au fort pouvoir d'achat et donc exigeant notamment, comme je viens de le souligner, en termes

de qualité. Il est souvent «utilisé» par les entreprises comme un marché test. De nombreuses sociétés qui veulent lancer un nouveau produit, commencent par la Suisse, un moyen fiable de vérifier sa pertinence. Le marché suisse est un marché très formateur au positionnement fort et qui peut s'avérer lucratif.

### Antaès Consulting SA

Créé en 2007 et installé à Genève et Lausanne, Antaès est un cabinet d'ingénieurs expérimentés qui propose aux entreprises, principalement des groupes internationaux, des conseils en organisation (études stratégiques, mise en place de schéma directeur, de cartographie d'activité, de procédures de «compliance» etc.), en système d'information (assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre etc.) ou en ingénierie industrielle principalement dans le secteur de l'horlogerie de luxe. Dans le Top 10 des cabinets de conseil suisses, Antaès dégage un chiffre d'affaires d'environ 15 millions de francs suisses, en progression de plus de 40% en 2012.

**Propos recueillis  
par Coface**

aux chocs économiques conjoncturels. Le comportement de paiement des entreprises suisses est donc satisfaisant, même si l'on constate des différences entre les cantons, les plus latins (comme Genève, Vaud ou le Valais) ayant tendance à régler leurs factures avec quelques retards, alors que les cantons germanophones (comme Zurich, Bâle ou Berne) sont, dans l'ensemble, plus rigoureux.

➔ **Pour arbitrer au mieux vos risques, comment analysez-vous la situation financière des entreprises suisses ?**

OB : Par nature, les entreprises suisses sont assez discrètes et ont encore une forte tradition de confidentialité. Celles qui sont cotées en Bourse publient, par obligation, leurs résultats, mais la plupart des autres ne publient rien. Pour pallier ce manque d'informations,

nous examinons d'autres critères comme l'ancienneté de l'entreprise, son secteur d'activité ou toutes autres informations que nous pouvons collecter auprès de sources extérieures ou d'«offices des poursuites». Mais nous utilisons surtout des informations que nous collectons directement auprès des entreprises. Nous développons notre propre expérience en tant qu'assureur implanté de longue date dans ce pays. Expérience que nous partageons avec nos assurés pour les aider à sélectionner et suivre au mieux la situation financière de leurs acheteurs.

Au début, c'est assez difficile. Il faut gagner la confiance de votre interlocuteur, conclure avec la société un engagement de confidentialité (Non Disclosure Agreement -NDA-) mais une fois cette étape franchie, nous obtenons facilement et régulièrement des informations fiables. Nous avons maintenant une véritable base de données qui contient plus de bilans et d'informations à jour que bon nombre de sociétés d'information sur le marché.

## Olivier Bel

Suite

### → Demandez-vous souvent des garanties pour prendre certains risques ?

OB : Nous demandons très rarement des garanties bancaires ou des réserves de propriété étendue et prolongée (RPEP), ce type de garanties très utilisées en Allemagne est moins efficace qu'en Suisse. Parfois, nous demandons celle de la maison mère de nos clients.

### → Attachez-vous une grande importance aux relations avec vos clients ?

OB : La politique de Coface est non seulement de garantir, via l'assurance-crédit, les créances commerciales que nos assurés détiennent sur leurs clients, mais aussi de les aider à évaluer et prévenir les risques afin qu'ils puissent prendre les meilleures décisions au meilleur moment. A cet effet, nous mettons à leur disposition des analyses des risques pays, sectoriels et de crédit. Nous multiplions aussi les contacts avec eux pour échanger de l'information sur les risques et les secteurs d'activité, pour leur expliquer nos décisions d'arbitrage, ou encore pour passer en revue leur portefeuille de risques afin de les ajuster au plus près de leurs besoins.

### → Quelles sont les spécificités des impayés que vous rencontrez ?

OB : Les arriérés sont relativement rares, mais il est toujours assez délicat de récupérer des sommes impayées. Il y a assez

peu de sinistres récurrents de petite taille, sauf dans des secteurs comme la construction, le commerce de détail et l'hôtellerie/restauration, qui génèrent à eux seuls près de 60% des cas d'insolvabilité. En revanche, des sinistres de montants importants peuvent survenir suite à des faillites brutales, comme celle de la société Petroplus, fin 2011.

### → Parmi les secteurs que vous venez de citer, quels sont, selon vous, les plus risqués ?

OB : Ceux que je viens de citer sont les plus risqués. La construction essentiellement à cause des entreprises de sous-traitance fortement exposées aux retards de paiement de leurs donneurs d'ordre et donc aux conséquences des effets «domino» en cas de crise. La vente de détail est également un secteur délicat, sauf les grands groupes de distribution comme Migros, Coop, Manor ou Aldi. L'hôtellerie/restauration, enfin, parce que secteur est peu compétitif et soumis à une forte concurrence des pays voisins, surtout autrichienne et française.

### → Et les secteurs à privilégier ?

OB : L'industrie pharmaceutique est un secteur porteur, car peu sensible à la conjoncture. La chimie offre d'importantes opportunités, même si elle est un peu plus sensible à la conjoncture. L'horlogerie, enfin, a su diversifier sa clientèle après la crise de 2008/2009 et trouver des débouchés commerciaux en Asie.

### → Quels conseils donneriez-vous à une entreprise qui aborde le marché suisse pour la première fois ?

OB : Je donnerais quatre conseils. Tout d'abord, bien comprendre la diversité du marché. Prendre en compte les différences linguistiques et culturelles est un pré requis important pour prospecter, organiser ses actions commerciales, signer des contrats ou encore gérer d'éventuels sinistres.

Le deuxième est de prendre en compte les exigences des acheteurs en termes de produits et services qui doivent être de très grande qualité, une exigence plus importante que celle des prix.

Le troisième conseil est de rester discret et respecter les principes de confidentialité auxquels les entrepreneurs suisses sont toujours attachés.

Le dernier, enfin, est comme dans de nombreux autres pays d'inspirer confiance et chercher à bâtir des relations dans la durée. Une fois la confiance acquise, les relations avec vos clients seront pérennes.

## Coface Suisse

Coface a créé en 1995 une succursale en Suisse, afin de pouvoir offrir ses solutions d'assurance-crédit aux sociétés suisses et aux groupes internationaux installés dans ce pays.

Avec une équipe de plus de 30 personnes, Coface Suisse propose aux entreprises suisses et aux groupes internationaux installés sur le territoire de la confédération helvétique l'ensemble des solutions globales du groupe Coface. Tous les services d'assurance-crédit, notamment le contrat Globalliance, sont disponibles: analyse, prévention, gestion des créances, recouvrement et protection.

Pour plus d'informations :  
[www.coface.ch](http://www.coface.ch)

## Jean-François Rondest

direction information et contentieux Groupe, Coface

# Recouvrement des créances, les spécificités suisses

Comme dans l'ensemble des pays européens, le droit helvétique appartient au système de droit écrit fondé sur les codes et les lois, l'ensemble emprunt de fédéralisme incluant un partage de compétence entre la Confédération et les cantons. Un nouveau code de procédure civile unifié a levé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un frein à une justice sécuritaire et rapide.

### Particularités juridico-techniques

La Suisse comporte certaines particularités dans le cadre de son activité judiciaire.

- L'existence d'une autorité administrative, présente dans chaque canton, qui exécute un grand nombre d'actes judiciaires l'OPF (l'Office des poursuites et des faillites/Betreibungs und Konkursamt/Ufficio di esecuzione e fallimenti) dont les démarches sont unifiées et fixées par une loi fédérale valant sur tout le territoire. Quiconque y a intérêt peut consulter les registres de cet organisme et en requérir des extraits.
- L'établissement d'un nouveau code de procédure civile unifié, élaboré par une commission d'experts, approuvé par le Conseil fédéral et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La promulgation de ce code entraîne l'abrogation des 26 lois cantonales de procédure qui étaient un frein à une justice sécuritaire et rapide.

Une action judiciaire nécessite toutefois l'assistance d'un avocat connaissant bien l'organisation des tribunaux du lieu où est instruite l'affaire, ainsi que la langue dans laquelle devront être menés les débats (français, allemand, italien).

Ce texte prévoit différents types d'instances selon la nature ou l'enjeu du litige et dispose que les parties devront procéder à une tentative de conciliation ou se soumettre à une médiation, avant d'engager l'action sur le fond.

### La phase amiable

Le recouvrement amiable débute par une mise en demeure en recommandé (permettant ainsi de faire courir les intérêts) adressée au débiteur l'invitant à régler, sous quinzaine, le principal majoré des intérêts moratoires fixés par le Code des obligations.

Le taux est arrêté à 5 % l'an par le Code et est applicable, même si les parties étaient convenues d'un taux inférieur.

Entre commerçants, c'est le taux de l'escompte bancaire en vigueur au lieu du paiement qui est retenu, si ce taux est supérieur à 5 %.

Toute transaction amiable est, dans la mesure du possible, à privilégier et peut se traduire par un règlement échelonné, voire un règlement pour solde de tout compte, en fonction de la solvabilité du client.

### La phase judiciaire

Faute de règlement à ce stade de l'action, le créancier remplira et signera une réquisition de poursuite adressée à «l'Office des poursuites et des faillites», pour faire notifier au débiteur un commandement de payer dans un délai de 20 jours.

Sans réaction du débiteur dans le délai imparti, le demandeur peut requérir la continuation de la poursuite. Il dispose d'un an pour poursuivre sa démarche.

En raison de la souplesse d'utilisation de cette action accordée au créancier, le défendeur peut, en contre partie, former opposition, dans un délai de 10 jours de la notification, sans avoir à justifier du motif, ce qui obligera le créancier, dans ce cas, à procéder au recouvrement par voie judiciaire.

Cela étant, le fournisseur qui détient une reconnaissance de dette inconditionnelle de son client (tous documents originaux par lesquels ce dernier confirme devoir une somme d'argent, lettre de change, chèque,...) pourra requérir, sans avoir à se déplacer devant le tribunal, la mainlevée provisoire de l'opposition, via une procédure sommaire, rapide et peu onéreuse où le juge statue sur pièces.

Un jugement rendu sur mainlevée provisoire autorise le débiteur, dans un délai de 20 jours, à saisir le juge du fond pour une action judiciaire ordinaire en libération de dette.

Il s'agit alors d'une procédure formelle, désormais unifiée, comprenant une phase écrite avec le dépôt des conclusions principales des parties, puis les conclusions de réplique et de duplique de chacune d'elles.

Il s'ensuit une phase orale avec possible audition de témoins, générant un délai de un à trois ans, selon les cantons, pour obtenir un titre exécutoire et entraînant des frais de justice d'un montant fort différent, en fonction des barèmes fixés par chaque canton.

A l'issue du procès, sur réquisition de continuer la poursuite, l'O.P.F. délivrera, sur la base du jugement définitif, soit un avis en vue de la saisie des biens du débiteur, soit, pour un commerçant, une *commination de faillite* afin de faire prononcer la faillite.

En principe, si les frais de procédure sont imputables à la partie déboutée, dans la pratique, ces frais ne sont que partiellement répercutés à l'intéressé.

**Les tribunaux**

Les actions judiciaires se déroulent devant le tribunal de première instance ou tribunal de district, sachant que pour les affaires commerciales, des tribunaux de commerce, composés de juges professionnels et non professionnels, existent uniquement dans quatre cantons alémaniques (Argovie, Berne, Saint-Gall et Zürich).

Après appel interjeté, en seconde instance, devant le tribunal cantonal, les recours, en dernier ressort, pour des affaires pécuniaires supérieures à 30 000 francs suisses, sont portés, à l'échelon fédéral, devant la principale institution fédérale judiciaire, sise à Lausanne, le Tribunal fédéral suisse (Schweizerisches Bundesgericht / Tribunale federale svizzero).

Le Tribunal fédéral se compose de sept cours : deux cours de droit civil, deux cours de droit public, une cour de droit pénal et deux cours de droit social.

**L'arbitrage**

Pour échapper à la procédure judiciaire, les parties peuvent convenir, dans le cadre de leur engagement contractuel, de

se référer à l'arbitrage pour la survenance de tout différend. La convention d'arbitrage qui doit être passée sous forme écrite, concerne des litiges existants ou futurs résultant d'un rapport de droit déterminé.

Le recours à l'arbitrage porte sur un arbitrage *ad hoc*, organisé directement par les parties, ou sur un arbitrage institutionnel par référence à une instance arbitrale permanente.

Afin de promouvoir et d'uniformiser l'arbitrage international, les chambres de commerce de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel et Zürich ont adopté en commun, le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un règlement suisse d'arbitrage international qui régit le champ d'application de l'arbitrage, la composition du tribunal arbitral, la procédure arbitrale, la délivrance de la sentence et la détermination des frais de l'arbitrage.

Le règlement suisse s'inspire, essentiellement, du règlement d'arbitrage élaboré par la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International), par renvoi à cette institution largement reconnue.

Par ailleurs, la Suisse a ratifié, le 1<sup>er</sup> juin 1965, la Convention de New York du 10 juin 1958 sur «la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères».



Maquette : Jean Noël - ISSN : 1966-6780

12, cours Michelet  
La défense 10  
92800 Puteaux  
France

[www.coface.fr](http://www.coface.fr)

